



La Lettre du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

La rigueur pour préserver les profits des privilégiés. Le gouvernement choisit la finance contre l'économie. A quoi sert un triple A dans ces conditions...

C'est le second plan d'austérité lancé par le gouvernement en moins de trois mois. Il le présente comme un plan d'équilibre des finances publiques. Pour le Premier ministre en déplacement à Morzine le 5 novembre, "l'heure de vérité a sonné".

Selon le ministre de l'Économie, François Baroin, ce plan doit permettre, en effet, à la France de respecter ses engagements financiers sur le plan international et de pouvoir conserver son triple A. Ce n'est pas une addition de mesurètes symboliques, répète le ministre.

Parmi les pistes avancées durant le week-end, une surtaxe exceptionnelle sur l'impôt des sociétés, et notamment des grands groupes, serait au programme. Les entreprises visées seraient celles qui réalisent des chiffres d'affaires de plus de 500 millions d'euros. Cette mesure rapporterait un gain d'un milliard d'euros par an à l'État.

Selon le site des Échos le 6 novembre, l'accent devrait donc être mis sur la réforme des retraites. Le gouvernement réfléchit en effet à accélérer le

processus de mise en œuvre, en réduisant la période de transition portant à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite.

« En ramenant cette échéance à 2017 voire 2016, ce qui passe par une accélération du rythme actuel de la réforme qui est de quatre mois supplémentaires par génération, le gain sera limité en 2012, mais il ira crescendo et sera conséquent sur la prochaine législature », précisent les Échos.

Le taux de TVA pourrait passer de 5,5 % à 7 % dans divers domaines comme la restauration ou les travaux de rénovation des logements.

Les prestations sociales seraient aussi concernées par le tour de vis budgétaire du gouvernement. Certaines d'entre elles pourraient être désindexées partiellement. Selon les analystes, ces prestations ne peuvent pas progresser plus vite que le PIB. " La ligne directrice, ce sera d'abord des économies en dépenses, et puis de la justice ", souligne Valérie Pécresse, ministre du Budget, interrogée sur M6 le 5 novembre.

Sans attendre l'annonce officielle des mesures, l'opposition et les syndicats évoquent un plan de rigueur qui ne veut pas dire son nom. Pour François Hollande, candidat PS à la présidentielle de 2012, l'exemple de la hausse ciblée de la TVA est une preuve de l'inconstance et de l'incohérence de la politique menée depuis 2007.

L'ensemble de ces mesures intervient au moment où la France voit son économie s'effondrer dans le marasme et affiche une prévision de croissance de 1 % pour 2012, contre les 1,75 % initialement annoncés. Les nouvelles économies viennent s'ajouter au plan de 12 milliards d'euros d'économies pour 2011 et 2012

SOMMAIRE NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2011

Connaitre ses droits !	1
Le SYNPA FO réuni en Assemblée Générale...	2 et 3
Déclaration de la commission exécutive Confédérale.	4
Encart du trésorier.	4

**Le SYNPA-FO réuni en Assemblée Générale statutaire le 28 octobre 2011 à
PARIS, réaffirme sa fidélité aux principes d'indépendance et de liberté
syndicale comme définis par la charte d'AMIENS.**

Le **SYNPA-FO** dénonce l'individualisation croissante, la course à la performance et la « Culture du résultat » qui détruisent les acquis sociaux et les conventions collectives.

Le **SYNPA-FO** dénonce les rémunérations scandaleuses et outrancières que s'octroient les dirigeants d'entreprises tout en imposant l'austérité aux salariés.

Le **SYNPA-FO** s'appuyant sur les résolutions votées par les délégués des salariés à l'occasion de la conférence d'alerte du 04 mai 2010 et par nos syndicats, revendique :

- La suppression des objectifs et de toutes les mesures d'individualisation et intégration des primes dans les salaires,
- Le respect des contrats de travail qui définissent une obligation réciproque de moyens et non une obligation de résultats pour les salariés.

Le **SYNPA-FO** rappelle ses revendications sur les salaires :

- Un fixe mensuel non amortissable de 1 800 € pour les EB, et de 2 000 € pour les EI,
- Le commissionnement à taux plein dès le premier Euro de production,
- Le paiement d'un 13^{ème} mois,
- Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels,

Le **SYNPA-FO** constate que les conditions de travail des Conseillers Commerciaux ne cessent de se dégrader et que les formes de rémunérations en place n'y sont pas étrangères.

Le **SYNPA-FO** déplore l'inertie, voire la complaisance de certains syndicats sur des sujets d'une si grande importance.

Le **SYNPA-FO** constate d'année en année la généralisation de la précarité des commerciaux.

Le **SYNPA-FO** constate la dégradation générale des conditions de travail dans tout le secteur et à ses effets pénalisant sur la santé physique et mentale des salariés.

Ainsi, concernant les risques psychosociaux, malheureusement toujours d'actualité, ils démontrent les conséquences dramatiques que peut avoir l'organisation du travail sur la santé des salariés.

Le **SYNPA-FO** dénonce la démarche hypocrite et fallacieuse qui consiste à se pencher sur le traitement du stress au travail et à rejeter les revendications, sans jamais remettre en question l'organisation du travail.

C'est la recherche de profits au travers de l'individualisation et de la course à la performance qui sont les vraies causes des souffrances des salariés.

Le rôle d'un syndicat n'est pas d'accompagner les directions mais de défendre les salariés, leurs intérêts et leurs revendications.

Le **SYNPA-FO** revendique :

- ➔ L'arrêt des licenciements pour insuffisance professionnelle,
- ➔ Le respect de l'obligation légale d'information et de consultation préalable des CHSCT et des CE,
- ➔ Le recours à des expertises indépendantes sur les conséquences de l'organisation du travail sur la santé physique et mentale des salariés.
- ➔ Que les employeurs reconnaissent qu'une méthode d'organisation ne peut pas être décidée avant l'avis de ces institutions et ne doit pas être maintenue si elle est dangereuse pour les salariés.

Le **SYNPA-FO** réclame des moyens supplémentaires pour les CHSCT.

Le **SYNPA-FO** dénonce la souffrance au travail et ses conséquences en matière de risques psychosociaux pour les salariés. Cette souffrance est liée à l'augmentation :

- des méthodes de managements qui poussent à l'individualisation par la définition d'objectifs, et à la déshumanisation du travail,
- de l'accroissement de la charge de travail non rémunérée.
- de la pression et du flicage permanent.

Le **SYNPA-FO** rappelle que les syndicats doivent soutenir et défendre tous les salariés en toutes circonstances.

Le **SYNPA-FO** entend tout mettre en œuvre pour que les Conseillers Commerciaux disposent des mêmes droits que les administratifs.

Le **SYNPA-FO** se félicite d'avoir obtenu devant la justice la reconnaissance du caractère illégal du licenciement pour insuffisance de résultats, mais il constate qu'aujourd'hui, les employeurs utilisent massivement le recours au motif de licenciement pour insuffisance professionnelle, ce que le **SYNPA FO** condamne.

PREVOYANCE :

Alors que salariés administratifs et les inspecteurs, bénéficiant du régime de prévoyance, ont le maintien du salaire dès le premier jour d'arrêt du travail. Les Conseillers Commerciaux eux, ne bénéficient de la prévoyance qu'à partir du 15ème jour d'arrêt de travail.

Néanmoins, la loi de mensualisation permet une indemnisation à partir du 8ème jour.

Nous revendiquons la suppression de ces discriminations par l'alignement des droits des PSB/EI sur ceux des salariés administratifs et des inspecteurs.

Nous nous opposons aux baisses de garanties pour les Conseillers Commerciaux, de moins de 16 ans d'ancienneté. (Avenant d'octobre 2011).

Les charges salariales et patronales sont un salaire différé qui nous sera reversé en cas de maladie, chômage ou départ à la retraite.

C'est pour ces raisons que nous ne pouvons plus accepter de cotiser à 70 % sur nos salaires.

La direction nous oppose de prendre nos responsabilités quant à l'augmentation des charges pour le conseiller, cette responsabilité nous la prenons et revendiquons des cotisations patronales et salariales à 100 % sur nos salaires comme tous les salariés.

PRIME DE PORTEFEUILLE :

Le **SYNPA FO** s'oppose à tous critères de rémunération qui ne seraient pas contrôlable par le conseiller.

Pour nous contacter :



Jean-Louis AUDOUY ☎ 06 20 40 42 51



R. CASTAN ☎ 06 19 94 51 96



Jean-Jacques MELONI ☎ 06 13 59 82 24



Pascal GROS ☎ 06 71 78 05 17



Jean-Ph. PIETROPOLI ☎ 06 45 75 99 02



Th. ORSETTI ☎ 06 31 52 60 15

Vos élus et Représentants



Réseau Salarié
GENERALI

**DECLARATION DE LA COMMISSION
EXECUTIVE CONFEDERALE**

Pour la CE, les annonces du Premier ministre le 7 novembre accentuent l'austérité imposée par le gouvernement depuis plusieurs années. En moins de 3 mois, les salariés sont lourdement touchés : taxes sur les complémentaires santé, CSG, aggravation de la contre-réforme des retraites, augmentation des impôts (IRPP - TVA), perte de pouvoir d'achat de prestations sociales, détérioration et remise en cause accentuées des services publics et des services de santé (RGPP); autant de mesures que la CE de FO condamne et dont elle demande l'abandon.

Pour la CE, l'austérité constitue une triple erreur, un triple danger :

- elle menace l'activité économique et l'emploi faisant glisser l'économie vers la récession,
- elle accentue les inégalités sociales et veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables,
- elle sape les principes républicains et les droits sociaux.

Pour la CE l'austérité, d'où qu'elle vienne (« de droite ou de gauche ») est inacceptable. En ne s'émancipant pas des marchés financiers, en s'inscrivant dans la dictature de la dette, les gouvernements fragilisent la démocratie et l'Union Européenne s'affiche de plus en plus comme une contrainte restrictive, le dumping et la régression l'emportant sur la solidarité et le progrès.

Pour toutes ces raisons, la CE considère qu'une réponse déterminée est nécessaire. Cette réponse ne peut en aucun cas consister en une succession de manifestations ou journées d'action dont on a fait le constat de l'inefficacité l'an dernier.

Pour la CE, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

Paris, le 9 novembre 2011

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "

32^{ème} Année - N° 188

Novembre / Décembre 2011

Bulletin Bimestriel d'information
du Syndicat National
des Producteurs d'Assurances
et de Capitalisation

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication

Daniel VIGNAUD

Impression

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Commission Paritaire

N° 0115 S 07123

ISSN n° 0246-5345

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2011

E.I. : 157 €

E.B. : 129 €

Retraités : 95 €

NOMPrénom

Adresse.....

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Fait à le

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal OUI NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ